

POUR LE MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES HÉBERGÉES

POURQUOI UN PLAN D'ACTION POUR L'HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE ?

Les milieux d'hébergement de longue durée occupent une place importante dans le continuum de soins et de services au Québec, notamment en raison du vieillissement de la population et du large spectre de besoins spécifiques des personnes susceptibles d'y avoir recours.

Le Plan d'action pour l'hébergement de longue durée 2021-2026 – *Pour le mieux-être des personnes hébergées* (Plan d'action) vise à actualiser la vision, les principes directeurs et les orientations de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – *Des milieux de vie qui nous ressemblent*. Par les actions que le Plan d'action propose, il concrétise la volonté du gouvernement de transformer l'hébergement de longue durée en collaboration avec les usagers, leurs proches, les prestataires de services et les partenaires de la communauté.

DES CHANGEMENTS CONCRETS

L'objectif premier du Plan d'action est d'assurer le mieux-être de la personne hébergée, celle-ci étant au cœur de la démarche. Pour ce faire, les diverses actions qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années amèneront plusieurs changements :

- Une réponse mieux adaptée aux besoins spécifiques des personnes hébergées ;
- Un réel partenariat entre la personne hébergée, ses proches et les prestataires de services ;
- Une organisation du travail qui optimise les compétences de chacun et favorise l'interdisciplinarité ;
- Des milieux de vie et de soins personnalisés et adaptés ;
- Des milieux d'hébergement intégrés au sein d'une communauté engagée.

UNE VISION

Pour la personne, un parcours vers une ressource d'hébergement et un vécu au sein de ce nouveau milieu de vie doit s'inscrire le plus possible **en continuité avec son histoire et son expérience de vie, ses valeurs, ses préférences, ses besoins, sa culture et sa langue. Le milieu de vie évolue et s'adapte aux divers besoins de la personne** et lui permet de se sentir chez elle, de maintenir les liens avec ses proches, de poursuivre et de développer l'exercice de ses rôles sociaux tout en ayant accès aux soins de santé requis par son état.

DES PRINCIPES DIRECTEURS

- Respecter la dignité de la personne ;
- Permettre l'exercice des droits de la personne et soutenir son autodétermination ;
- Actualiser l'approche de partenariat entre l'usager, les proches et les acteurs du système de santé et de services sociaux ;
- Viser le mieux-être de la personne hébergée ;
- Personnaliser les soins, les services et le milieu de vie ;
- Promouvoir et actualiser la bientraitance.

- **2,9 milliards \$**
- **5** axes d'intervention
- **12** orientations
- **25** mesures concrètes
- **5** ans
- S'applique à toutes les clientèles adultes résidant en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), en ressource intermédiaire (RI), en ressource de type familial (RTF), en maison des aînés (MDA) et en maison alternative (MA)

PRINCIPALES MESURES

AXES D'INTERVENTION		MESURES
DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE D'HÉBERGEMENT		1. Mettre en place une structure de gouvernance responsable d'accompagner le changement
		2. Assurer une gestion de proximité par la présence des gestionnaires responsables dans chaque CHSLD et MDA MA
		3. Accompagner les prestataires de services et les soutenir dans l'appropriation de l'approche de la Politique d'hébergement
		4. Mettre en place un comité-conseil en matière d'hébergement de longue durée
		5. Harmoniser les CHSLD publics et privés
 AXE 1 La personne hébergée	6. Accueillir, accompagner et soutenir les personnes tout au long de leur hébergement	
	7. Personnaliser les soins et les services par l'utilisation de l'histoire de vie et du projet de vie	
	8. Améliorer les pratiques en tenant compte de la satisfaction des personnes hébergées et de leurs proches	
	9. Assurer une utilisation optimale des médicaments en CHSLD	
 AXE 2 Les proches	10. Accueillir, accompagner et soutenir les proches de la personne hébergée	
 AXE 3 Les prestataires de services	11. Soutenir les prestataires de services dans l'actualisation de la Politique d'hébergement par le déploiement de chargés de projet en soutien clinique	
	12. Renforcer le rôle des préposés aux bénéficiaires en CHSLD	
	13. Soutenir l'amélioration continue des soins et services par la mise en œuvre d'initiatives locales avec la participation de tous les acteurs concernés	
	14. Bonifier l'encadrement de la qualité des milieux de vie	

AXES D'INTERVENTION		MESURES
 <p>AXE 4 Le milieu de vie et de soins</p>	15. Adapter et personnaliser l'environnement physique des milieux de vie et de soins	
	16. Consolider l'offre de soins médicaux en CHSLD	
	17. Respecter et soutenir la diversité sexuelle et de genre ainsi que les besoins d'intimité et de sexualité des personnes hébergées	
	18. Soutenir la conciliation des besoins individuels et collectifs dans les milieux de vie et de soins par l'actualisation d'un code de vie	
	19. Améliorer l'expérience repas des personnes hébergées par la mise en œuvre du Plan d'amélioration de l'offre alimentaire en CHSLD	
	20. Offrir des milieux de vie et de soins sécuritaires par la consolidation des mesures de prévention et de contrôle des infections	
	21. Implanter le Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD	
	22. Adapter l'environnement et l'offre de soins et services aux réalités des personnes hébergées ayant une perte auditive	
 <p>AXE 5 La communauté</p>	23. Faire connaître les milieux d'hébergement et leurs bonnes pratiques auprès de la population	
	24. Soutenir et baliser le développement de modèles d'habitation et d'hébergement alternatifs	
	25. Impliquer la communauté dans les milieux de vie et de soins pour soutenir la participation sociale des personnes hébergées	

Le Plan d'action a été élaboré avec l'étroite collaboration d'un comité d'experts et de plusieurs directions du MSSS. Des consultations auprès de près de 400 partenaires ont permis d'identifier certaines priorités d'actions.